

Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles

numéro 3

Juin
2018

40 COMMUNES

23 600 HABITANTS

Une collectivité qui concrétise ses projets



p.4

TOURISME

Deux nouvelles voies vertes
toutes tracées

p.8

ECONOMIE

Les zones d'activités se
remplissent !

p.11

DÉCHETS MÉNAGERS

Un nouveau dispositif de
collecte et de tri sélectif



Philippe MARTIN
Président de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles
Maire de Bourg-le-Roi



Le budget de la Communauté de communes 2018 a été voté au début du printemps. Quels en sont les principaux axes ?

Je souhaite tout d'abord souligner que les 11 budgets prévisionnels de la Communauté de communes pour 2018 ont été votés à l'unanimité des membres du Conseil communautaire. C'est un grand motif de satisfaction, qui met en évidence l'unité de notre collectivité et notre volonté d'avancer collectivement pour le développement du territoire.

En second lieu, je veux rappeler que la Communauté de communes tient les engagements qui avaient été pris par les anciennes communautés de communes avant leur fusion. Dans cette logique, les budgets 2018 prévoient la poursuite de plusieurs projets, qui ont été achevés au cours de ce premier semestre :

- les constructions de la Maison de Santé Pluridisciplinaire à Beaumont-sur-Sarthe et du restaurant "Les 3 Colombes" sur le parc d'activités Maine Eco Park à Maresché ;
 - l'agrandissement des locaux de l'entreprise AS Discount sur la zone d'activités de la Pitoisière 2 à Maresché ;
 - la mise en accessibilité de la grande salle d'expositions au Domaine du Gasseau à Saint-Léonard-des-Bois.
- Dans ce même esprit, nous allons finaliser cet été l'aménagement de la voie verte entre Chérancé, Grandchamp et Thoiré-sous-Contensor. Celle-ci sera inaugurée le 23 septembre prochain.
- Nous poursuivons aussi le déploiement de la fibre optique pour permettre aux habitants d'avoir accès au très haut-débit Internet. Cette année, les communes de Saint-Paul-le-Gaultier, Saint-Georges-le-Gaultier et Moulins-le-Carbonnel, ainsi que Le Gué Ory (commune de Sougé-le-Ganelon) seront ainsi desservies par ce nouveau réseau de communication.

Enfin, nous nous apprêtons, comme annoncé, à lancer la construction d'un bâtiment d'activités pour les entreprises Heurtault (garage) et Piens (serrurerie métallerie) sur la zone de la Pitoisière 1.

Quels autres projets la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles lance-t-elle ?

La Communauté de communes s'est engagée cette année à prendre en charge la viabilisation (réalisation de la voirie et des réseaux) d'une résidence de 15 logements qui va être aménagée par Sarthe Habitat à Fresnay-sur-Sarthe, rue Hatton. Cet investissement communautaire s'élève à 300 000 € environ. Nous travaillons aussi à la construction d'une nouvelle déchèterie et à la réhabilitation d'un bâtiment pour l'Office de Tourisme à Beaumont-sur-Sarthe.

Poursuivez-vous l'harmonisation des services, entamée en 2017 ?

Bien évidemment, nous poursuivons ce travail afin d'offrir à tous les habitants du territoire de Haute Sarthe Alpes Mancelles des services de qualité. Dans cet esprit, l'Ecole Musique Danse Théâtre Haute Sarthe Alpes Mancelles va se déployer sur le secteur de Beaumont-sur-Sarthe à la rentrée. De même, afin de pallier les départs de certains services publics, nous réfléchissons à renforcer la Maison de Services Au Public à Fresnay-sur-Sarthe. De plus, au cours de ces derniers mois, nous nous sommes en priorité attachés à harmoniser la collecte et le traitement des déchets ménagers. Mettant à profit l'échéance des différents contrats, nous avons lancé un premier marché à l'échelle du territoire avec pour objectif d'inciter les habitants à mieux trier leurs déchets afin d'agir pour la protection de notre environnement. Dans ce but, nous avons

décidé, d'une part d'imposer l'usage de sacs translucides, d'autre part de simplifier le dispositif de tri sélectif.

Au Conseil communautaire du 23 mai, les élus se sont prononcés pour la construction d'une nouvelle gendarmerie à Fresnay-sur-Sarthe. Pourquoi la Communauté de communes s'est-elle emparée de ce sujet ?

Il appartient désormais aux communautés de communes de construire les gendarmeries, dont l'Etat deviendra locataire. Anticipant les fermetures inévitables des sites actuels de Oisseau-le-Petit et Fresnay-sur-Sarthe, vieillissants et inadaptés, nous avons décidé, dès l'automne 2017, d'initier une solution répondant à un vrai projet de territoire. Chaque commune qui le souhaitait a, ainsi, pu monter et défendre un ou plusieurs projets au cours de ce Conseil communautaire. A l'issue de la présentation des 8 dossiers, les élus ont voté en priorité pour la construction d'une nouvelle gendarmerie à Fresnay-sur-Sarthe et ont exprimé un second vœu en faveur de Oisseau-le-Petit. Dans tous les cas, la gendarmerie de Beaumont-sur-Sarthe sera préservée en l'état et le nouveau site pourra accueillir 20 gendarmes. Désormais, le projet est entre les mains des pouvoirs publics.

Quels seront les dossiers prioritaires pour les mois à venir ?

Dans les prochains mois, nous allons notamment agir en faveur du développement économique. En effet, nous bénéficions d'un contexte national favorable qui nous permet d'envisager plusieurs implantations d'entreprises, en particulier sur le Parc d'Activités de Maresché. Ces dossiers seront prioritaires, car ils nous permettent d'envisager de nouvelles créations d'emplois sur le territoire.

Magazine d'informations de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles

Siège social : 2 rue de l'Abbé Lelièvre, 72130 Fresnay-sur-Sarthe - Tel : 02 43 34 34 59 - www.cchautesarthealpesmancelles.fr

Directeur de la publication : Philippe Martin - Comité de rédaction : Fabrice Goyer-Thierry, Sylvie Beucher, Michèle Chauvel, Josiane Doudieux, Marie-France Guyon, Nicolas Latacz, Brigitte Lechat, Claudine Menon, Maryline Sangleboeuf. - Secrétaires : Peggy Simon et Anne-Claire Mabilbe

Textes : MC'Comm, Mamers, Emmanuel Chevreul - Crédits photos : MC'Comm, services de la Communauté de communes, Office de Tourisme des Alpes Mancelles, Pascal Delpierre - Maquette : Hastone Communication
Mise en page, impression : Imprimerie Fresnoise, Fresnay-sur-Sarthe

Horaires d'ouverture de la Communauté de communes
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Budget 2018

Rigueur et engagements respectés

Le budget annuel prévisionnel définit les axes de travail et les orientations politiques de la collectivité pour l'année en cours. Il arrête notamment la liste des investissements communautaires, pose le cadre des dépenses de fonctionnement et détermine les taux des taxes locales. Le budget de cette année 2018, qui se compose de 11 budgets distincts*, a été voté à l'unanimité du Conseil communautaire

« Le Conseil communautaire a, en particulier, décidé de réduire de près de 5% les dépenses de fonctionnement. Il a aussi réaffirmé la volonté de tenir les engagements pris par les élus du territoire avant 2017, date de la création de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles », souligne Jean-Edouard Lemasson, vice-président en charge des Finances.

Fonctionnement : des dépenses réduites

L'objectif premier des élus est de préserver l'autonomie financière de la collectivité et, dans ce sens, de proposer un budget qui s'équilibre sur l'année, sans avoir besoin de puiser dans les réserves financières. Dans ce but, le Conseil communautaire a choisi de diminuer de 5 % sur l'année l'ensemble des charges à caractère général (fléchées pour moitié sur les opérations de voirie) et des charges de gestion courante (dont les dotations aux organismes). « A l'inverse, nous n'avons pas souhaité diminuer les compensations financières versées aux communes, pour maintenir la capacité de financement de ces dernières. De même, nous maintenons les frais de personnel, car notre priorité est de préserver la qualité de service proposée aux habitants », poursuit Jean-Edouard Lemasson.

Investissement : priorité à l'économie, aux services et au tourisme

En matière d'investissement, l'accent est plus particulièrement mis sur le développement économique, créateur d'emplois, les services à la population et le tourisme.

Les principaux investissements de cet exercice 2018 (en HT) portent sur :

Le développement économique et l'aménagement du territoire

- la construction d'un bâtiment d'activités économiques sur la zone de la Pitoisière à Maresché (515 000 €) ;
- la poursuite du déploiement de la fibre optique (375 000 €) ;
- les travaux de voirie (210 000 €, sur un montant total, fonctionnement compris, de 918 000 €) ;
- la fin de la construction du restaurant « Les 3 Colombes » (100 000 €) ;
- l'extension des locaux de l'entreprise AS Discount à la Pitoisière 2 à Maresché (42 000 €) ;

L'amélioration de l'habitat

- la viabilisation (terrassement, aménagement des réseaux...) destinée à la construction de 15 logements par Sarthe Habitat à Fresnay-sur-Sarthe, rue Hatton (300 000 €) ;

Le renforcement de l'attractivité touristique

- l'aménagement de la voie verte entre Grandchamp et Chérancé (280 000 €) ;
- la réhabilitation de locaux pour l'Office de Tourisme à Beaumont-sur-Sarthe (270 000 €) ;
- l'aménagement de sanitaires aux Boucles de la Sarthe à Saint-Léonard-des-Bois (115 000 €) ;
- la mise en accessibilité du Gasseau (75 000 €) ;

L'harmonisation et le déploiement de services pour répondre aux besoins quotidiens des habitants

- finalisation de l'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire à Fyé (273 000 €) ;
- l'achèvement de la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire à Beaumont-sur-Sarthe (260 000 €) ;

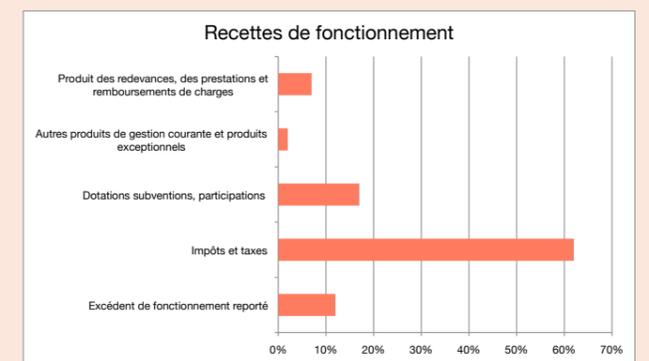
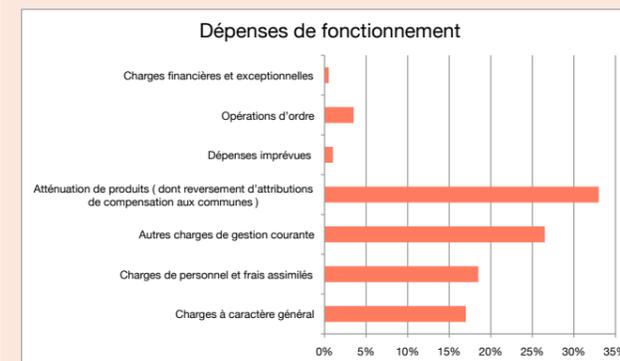
Recettes : une fiscalité stable

Afin de ne pas peser sur le pouvoir d'achat des habitants, les élus ont pris la décision de ne pas augmenter le taux des taxes locales et de la redevance sur l'enlèvement des ordures ménagères.

Il faut par ailleurs souligner que la Communauté de communes prévoit de percevoir environ 500 000 € de subventions pour l'ensemble de ses investissements.

« 18 mois après la création de la Communauté de communes, nous avons aujourd'hui une vision plus précise des charges et des services que nous devons assumer. Désormais, nous allons pouvoir, plus aisément, nous inscrire dans la durée en maîtrisant l'évolution de nos finances, conclut Jean-Edouard Lemasson. A court terme, notre premier objectif est de travailler à intégrer de nouvelles compétences pour préserver notre Dotation Globale de Fonctionnement bonifiée qui nous est versée par l'Etat. Nous allons également nous attacher à renégocier les emprunts. »

*Dont un budget principal, un budget par zone d'activités (6 au total), ainsi que des budgets dédiés spécifiquement à la gestion des déchets ménagers, au centre de santé ou encore au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPAN)



Deux nouvelles voies vertes toutes tracées

Le territoire de Haute Sarthe Alpes Mancelles va s'enrichir, dans les mois à venir, de deux nouvelles voies vertes.

La première traversera les communes de Thoiré-sous-Contensor, Grandchamp et Chérancé, sur 5 km. Elle prolongera la voie verte du Maine Saosnois, qui relie déjà Mamers aux Mées sur plus d'une dizaine de kilomètres.

Les aménagements sont désormais en phase de finalisation et devraient s'achever au cours du mois de juillet. La voie sera inaugurée le 23 septembre. Venez nombreux !

Par la suite, la Communauté de communes a pris l'initiative de se lancer dans la réhabilitation d'un sentier de 1,5 km entre l'étang de Carrouge, sur le territoire de Saint-Germain-sur-Sarthe, et la commune de Moitron-sur-Sarthe. « Il s'agit d'une voie qui nous est rétrocédée par le Conseil Départemental. Celle-ci emprunte le parcours de l'ancienne voie ferrée et comprend deux ouvrages d'art. Surplombant la rivière Sarthe et ses alentours, elle offre une vue exceptionnelle sur notre territoire, explique Philippe Rallu, vice-

président délégué en charge du Tourisme. Ce nouvel aménagement permettra de relier d'autres chemins, notamment en direction de Saint-Christophe-du-Jambet. Il s'inscrit dans une volonté des élus communautaires de développer l'offre touristique locale. A cette occasion, nous espérons obtenir des subventions pour réaliser cet investissement. »



La Maison des randonneurs Un hébergement atypique

Située au coeur de Fresnay-sur-Sarthe, la Maison des randonneurs est désormais opérationnelle.

« Pour exploiter cet équipement communautaire, il nous fallait mettre en place un dispositif qui permette aux usagers de réserver et d'accéder au site en toute autonomie, explique Philippe Rallu. C'est désormais chose faite grâce à une solution logicielle que nous avons installée sur le site internet de l'Office de Tourisme des Alpes Mancelles. Celle-ci permet aux randonneurs d'obtenir, moyennant un paiement en ligne, un code grâce auquel ils pourront entrer dans la maison au cours d'une tranche horaire définie. Les réservations peuvent également s'effectuer directement en se rendant dans les locaux de l'Office de Tourisme. »



L'élu rappelle que la maison comprend six couchages, une cuisine et toutes les commodités indispensables à un séjour agréable.

« Le coût de la réservation est de 20 € par nuit / usager. Ces usagers ont l'obligation de nettoyer les locaux avant de les quitter. un contrôle est prévu après chaque passage », ajoute Philippe Rallu



L'aménagement des Boucles de la Sarthe se poursuit

Situé aux portes de Saint-Léonard-des-Bois, le site des Boucles de la Sarthe est un lieu très apprécié de tous les visiteurs des Alpes Mancelles. Bordé par la rivière, au pied de la vallée qui surplombe l'un des plus beaux villages du département, offrant une vue unique sur les Alpes Mancelles, ce vaste espace accueille de nombreux rassemblements festifs et sportifs. C'est pourquoi les élus communautaires ont fait le choix, au cours de ces dernières années, de renforcer son attractivité en y aménageant une aire de jeux, des tables de pique-nique...

Ce programme d'investissement va s'achever cet été avec la création d'un bâtiment composé de sanitaires et de douches. Pour mener à bien cette opération, dont le coût est estimé à 115 000 € HT, la Communauté de communes bénéficiera d'une aide de l'Etat (Fonds de Soutien à l'Investissement Local) d'un montant de 19 200 €.



Un directeur à l'Office de Tourisme

L'Office de Tourisme des Alpes Mancelles a recruté un directeur à temps partiel en la personne de Stéphane Rousseau. Chargé de coordonner l'action de cette structure associative, à laquelle la Communauté de communes verse 150 000 € de dotation par an, celui-ci travaille notamment à la mise en place de la Taxe de Séjour en lien avec les hébergeurs locaux. Ceux-ci ont, dans ce but, été dotés d'une solution logicielle qui permet à l'Office de Tourisme de collecter cette taxe.

Domaine du Gasseau

Un été au vert !

Un jardin entièrement repensé pour respecter mieux encore la nature, une programmation de concerts dominicaux qui fête en beauté son 10^{ème} anniversaire, des expositions artistiques de haut niveau, des parcours d'acrobranches pour toute la famille, une boutique café-nature pour se régaler et découvrir les produits locaux, un mur d'escalade, une ferme équestre, des dizaines de sentiers de randonnées et de VTT ouverts à tous, l'étonnant parcours Va-nu-pieds ou encore le bac à chaîne pour traverser la Sarthe et rejoindre la Mayenne... comme chaque été, le domaine intercommunal du Gasseau offre une multitude d'activités qui en fait un lieu de passage incontournable pour tous ceux qui séjournent ou habitent sur le territoire Haute Sarthe Alpes Mancelles. En famille ou entre amis, amoureux de la culture ou (et) sportifs, avides de sensations fortes ou désireux de vous prélasser au milieu d'une nature exceptionnelle, le Gasseau vous attend !



Un jardin au naturel !

« Cette année, au Gasseau, notre priorité a été de renouveler le jardin, avec la volonté de surprendre, de privilégier la permaculture et d'avoir une démarche pédagogique, explique Philippe Rallu, vice-président délégué en charge du Tourisme. Dans cet objectif, au mois de février, la collectivité a recruté Cécile Rousseau, qui apporte son expérience et son dynamisme à notre projet. »

« L'objectif est de jardiner en laissant la nature aller à son rythme, sans produits, sans outils mécaniques, en désherbant le moins possible, en montrant que même les "mauvaises herbes" et tous les animaux qui grouillent dans la terre ont leur rôle à jouer, explique Cécile, qui travaille en binôme avec Ludovic, jardinier saisonnier au Gasseau depuis 3 ans. C'est dans cet esprit, que nous avons commencé par réaménager les parcelles situées à l'entrée et au fond du jardin, en associant le plus possible les plantes et des légumes, notamment des oléagineux méconnus. Désormais, nous permettons aussi aux visiteurs d'entrer dans les parcelles pour observer de plus près la nature. Nous avons aussi une forte volonté d'expliquer notre travail à travers divers outils pédagogiques (panneaux, objets...) »

Le projet que mène Cécile Rousseau va s'étendre sur plusieurs saisons. Déjà, les réactions du public sont très positives.



Un anniversaire rythmé pour Les Beaux Dimanches après-midi

Pour la 10^{ème} année consécutive, le domaine du Gasseau accueillera un concert gratuit chaque dimanche après-midi à partir de 16h30. Pour fêter l'anniversaire de cette première décennie, Dominique Chevalier, chargée de la programmation culturelle, a concocté un programme varié où se mêlent l'électro, le rock, la pop, le hip-hop, le jazz, et même la musique classique. Elle



a, en particulier, fait appel à trois groupes qui avaient déjà marqué le site de leur passage.

Populaire et de qualité, tous ces musiciens vont, une fois encore, enchanter le public !

EXPOSITION ESTIVALE

Le mariage de la sculpture et de la peinture

La grande salle d'expositions du Gasseau, désormais accessible aux Personnes à Mobilité Réduite*, accueille deux artistes de renom du 1^{er} juillet au 2 septembre : le sculpteur Michel Oger et la peintre Marief. L'un et l'autre entraînent le visiteur dans des univers originaux, exigeants, mais accessibles à tous. Michel Oger travaille de nombreuses matières pour donner naissance à des oeuvres riches de sens, qui ne laissent personne indifférent. Marief porte, à travers ses peintures, un regard tendre, juste et curieux sur l'être humain, sur fond d'un clair obscur inspiré des peintres flamands du 17^{ème} siècle.

* Pour un montant de 75 000 € HT, la Communauté de communes a fait aménager un plan incliné et installé un élévateur qui permettent aux PMR d'accéder à la salle d'expositions par l'arrière du bâtiment. Pour cet investissement, la collectivité a bénéficié d'une subvention de 14 500 € de l'Etat (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).



HUMAN



Une navette à disposition

Du 7 juillet au 19 août, ainsi que le week-end des 25 et 26 août, une navette, financée par la Communauté de communes, transporte les visiteurs entre le centre-bourg de Saint-Léonard-des-Bois et le Gasseau. Ce service est gratuit. Profitez-en !

Un soutien communautaire appuyé et harmonisé aux associations

Dès l'an passé, la Communauté de communes a fait le choix de soutenir les associations culturelles et sportives de Haute Sarthe Alpes Mancelles à travers l'attribution de dotations. Pour la première fois en 2018, celles-ci sont réparties sur l'ensemble du territoire communautaire, suivant des critères précis, harmonisés et impartiaux.

11 400 € au titre de la promotion des activités culturelles

En matière culturelle, la Commission chargée de la Culture a commencé par répertorier les associations ayant une dimension intercommunale et pouvant bénéficier du dispositif, puis elle les a contactées en leur proposant de remplir un dossier. « Après examen de ces candidatures, nous avons réparti les 11 400 € dont nous disposons en fonction du budget de l'association, de son rayonnement, de son nombre de bénévoles, de ses projets d'animation du territoire... Les dotations ont été remises ce 27 juin, explique Fabrice Goyer-Thierry, vice-président en charge de la Culture. Ce processus de soutien est désormais inscrit dans les statuts de la Communauté de communes, au titre de la promotion des activités culturelles. »



FORUM DES ASSOCIATIONS



Le Forum des associations à Fresnay-sur-Sarthe, organisé par le Centre social Escala, est l'occasion de découvrir les nombreuses activités proposées sur le territoire et de s'inscrire dans les différents clubs.

47 500 € pour les associations sportives

Une démarche similaire a été lancée en direction des associations sportives à vocation intercommunale. « Une enveloppe globale de 47 500 € a été votée pour ces dotations qui seront accordées suivant des critères d'évaluation quantifiables et objectifs : effectif global, nombre de jeunes licenciés, recrutement d'éducateurs sportifs, rayonnement à l'échelle du territoire, temps et financements consacrés à l'entretien des locaux, organisation d'événements promotionnels... », précise Jean-Pierre Frimont, vice-président en charge des Sports. Celui-ci ajoute que « toutes les règles d'attributions ont été définies par un groupe de travail composé d'élus représentant les différents secteurs de la Communauté de communes. Cette même équipe aura la charge d'arrêter le montant des dotations au début de l'automne, en s'appuyant sur l'étude des dossiers que les associations vont devoir remplir durant l'été. Je suis très attaché à ce que ces décisions soient prises conjointement et en toute transparence. »



PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

Des premières priorités définies

Après avoir recensé l'ensemble du patrimoine bâti et foncier de la Communauté de communes, créée au 1er janvier 2017, les élus sont en train de définir l'ordre des travaux et réaménagements à réaliser, en fonction de l'état des bâtiments et des terrains.

Ainsi, la Commission du Patrimoine communautaire, dirigée par le vice-président Jean-Louis Clément, a proposé de commencer par travailler à la rénovation du gymnase à Beaumont-sur-Sarthe.

« Par la suite, il faudra réfléchir au devenir de l'actuelle salle de tennis de table à Maresché », ajoute Jean-Louis Clément.



Ecole Musique Danse Théâtre Haute Sarthe Alpes Mancelles

Un rayonnement élargi à tout le territoire

A la rentrée de septembre 2018, l'école de musique associative de Beaumont-sur-Sarthe va rejoindre l'Ecole Musique Danse Théâtre Haute Sarthe Alpes Mancelles

« Désormais, l'école intercommunale s'organisera autour d'un site principal, à Fresnay-sur-Sarthe, et de trois sites secondaires à Ancinnes, Beaumont-sur-Sarthe et Fyé. Ainsi, elle proposera sur tout le territoire de la Communauté de communes un enseignement harmonisé, cohérent et complémentaire, résume Fabrice Goyer-Thierry, vice-président en charge de la Culture. L'école comptera alors plus de 400 élèves, contre 325 pour la précédente année scolaire, s'imposant comme une structure de référence, conforme aux directives inscrites dans le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques. »

L'élu ajoute que « les professeurs de l'école belmontaise seront tous intégrés à l'école intercommunale avec le statut de la fonction publique territoriale. De même, l'actuel directeur de l'établissement demeurera coordinateur du site à Beaumont-sur-Sarthe.

De plus, afin d'améliorer les conditions d'enseignement, les cours vont être transférés au sein de l'ancien hôpital local, dans des locaux plus spacieux et plus accueillants.»

C'est dans ce cadre élargi, que les acteurs de l'Ecole Musique Danse Théâtre vont réactualiser le projet d'établissement qui définit les principaux axes de travail et de développement du service. « Notre volonté est de favoriser des projets transversaux entre les différents sites d'enseignements, poursuit Fabrice Goyer-Thierry, rappelant que depuis cette année scolaire des interventions d'initiation musicale sont déjà proposées dans les écoles primaires du secteur de Beaumont-sur-Sarthe. Nous voulons mettre à profit cet élargissement pour conforter la dynamique qui anime l'école intercommunale depuis plusieurs années et qui s'est notamment traduite par le développement de la pratique musicale collective et par une ouverture vers d'autres disciplines, comme le théâtre et la danse. »



Pour l'année scolaire 2017 / 2018, l'Ecole Musique Danse Théâtre Haute Sarthe Alpes Mancelles comptait 17 professeurs



L'équipe des professeurs qui enseignait à l'école de Beaumont-sur-Sarthe rejoint l'Ecole Musique Danse Théâtre Haute Sarthe Alpes Mancelles à la rentrée de septembre

L'Ecole Musique Danse Théâtre aux couleurs de l'Amérique

Comme ils en ont désormais pris la (bonne) habitude, les élèves musiciens, danseurs et comédiens de l'Ecole Musique Danse Théâtre Haute Sarthe Alpes Mancelles se sont retrouvés en cette fin d'année scolaire pour un grand spectacle rassemblant toutes les disciplines de l'école. La représentation s'est déroulée dimanche 3 juin à Sougé-le-Ganelon, dans la salle polyvalente, devant un public venu nombreux. Les musiques américaines, et toutes leurs richesses historiques et rythmiques, étaient la thématique de cette édition qui a permis à chacun d'exprimer au mieux son talent et sa passion.



INSCRIPTIONS JUSQU'AU 13 JUILLET !

Les inscriptions à l'Ecole Musique Danse Théâtre sont ouvertes jusqu'au 13 juillet dans les locaux de l'établissement, à Fresnay-sur-Sarthe, 2 rue de l'Abbé Lelièvre. Mardi et jeudi de 13h30 à 18h Mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h Vendredi de 9h à 12h30

Les zones d'activités se remplissent !

Au cours de ces derniers mois, les élus de la Communauté de communes ont eu de nombreux contacts avec des entrepreneurs souhaitant développer leurs activités sur le territoire Haute Sarthe Alpes Mancelles et, plus particulièrement, le long des deux axes qui relient Alençon et Le Mans (A 28 et RD 338). Déjà, plusieurs projets sont en train de se concrétiser.

Parc d'activités Maine Eco Park

Après l'ouverture du restaurant "Les 3 Colombes", fin 2017, un nouveau bâtiment est en construction sur le parc. Celui-ci est réalisé par un investisseur privé qui a pour objectif de le louer à des entrepreneurs ayant un besoin immédiat de locaux. Un terrain a également été vendu à un investisseur, qui va y aménager des boxes pour des clients privés.

Deux autres parcelles viennent aussi d'être réservées, dont l'une, de 2 hectares, par une société fabriquant des charpentes métalliques. Mais, le projet le plus important est celui d'une entreprise travaillant dans le secteur du bâtiment qui est intéressée pour occuper 20 hectares, soit les deux tiers de la surface du parc d'activités ! « Celle-ci est notamment séduite par la proximité du chemin de fer et pourrait s'y raccorder ; ce qui conforterait la ligne Alençon / Le Mans », souligne Benoist Bouix, vice-président en charge du Développement économique. « Nous avons bon espoir que cette entreprise commence à concrétiser son projet dès l'automne », ajoute François Robin, premier vice-président et président du syndicat mixte du Parc d'activités de Maresché. Tous ces projets mettent en évidence le caractère attractif du site. »

Zones d'activités de la Pitoisière, à Maresché

Comme elle s'y était engagée, la collectivité s'apprête à lancer la construction d'un bâtiment dédié au garage Heurtault et à l'entreprise de métallerie-serrurerie Piens. Les travaux devraient commencer à l'automne.

De plus, l'entreprise Heurtault a fait l'acquisition de la dernière parcelle libre de la zone, pour y compléter son offre avec une station de lavage.

L'extension des locaux d'AS Discount, pilotée par l'intercommunalité, est aujourd'hui terminée. Elle permet à l'entreprise de poursuivre sa croissance.

Zone d'activités de Bérus

Un terrain vient d'être vendu par la Communauté de communes à un investisseur privé qui va y construire un bâtiment pour des entreprises à la recherche de locaux. Désormais, il ne reste plus que deux parcelles à vendre sur cette zone.

Zone d'activités de Rouessé-Fontaine

Porté par plusieurs agriculteurs locaux, un projet d'usine de méthanisation est en réflexion et pourrait, s'il aboutissait, occuper 27 000 m². La méthanisation est un procédé qui permet de produire du gaz à partir de déchets animaux et végétaux.



Les élus étudient les différents projets d'implantation sur le Parc d'activités de Maresché

Zone d'activités de La Promenade

Une station de lavage va être aménagée par M. Robin Durand. Les travaux devraient commencer cet automne.

Des films pour promouvoir les zones d'activités

Plusieurs films ont été réalisés à partir d'un drone pour présenter et promouvoir chaque zone d'activités de la Communauté de communes. Ils seront prochainement visibles sur le site Internet de la Communauté de communes lorsque l'on cliquera sur le nom de la zone.

De même, il est envisagé de réaliser un montage présentant en un seul tenant l'ensemble de ces zones.

Fibre optique

Trois communes prochainement raccordées

Lancé il y a 2 ans, le déploiement du réseau de très haut débit Internet se poursuit cette année avec le raccordement de Saint-Paul-le-Gaultier, Saint-Georges-le-Gaultier, Le Gué Ory (commune de Sougé-le-Ganelon) et Moulins-le-Carbonnel.

« La construction du réseau de fibre optique est en cours à Saint-Georges, Saint-Paul et au Gué Ory. Elle est quelque peu décalée à Moulins afin d'être en phase avec une opération d'enfouissement de réseaux programmée pour les mois à venir. Dans tous les cas, les habitants concernés devraient pouvoir se raccorder d'ici la fin de l'année », annonce Jean-Louis Clément, vice-président en charge de la Fibre optique. Déjà, les études sont en cours à Douillet-le-Joly et Montreuil-le-Chétif en vue d'une prochaine phase de déploiement. »

Dès à présent, au sein des trois communes où la fibre optique est accessible, à Saint-Léonard-des-Bois, Saint-Ouen-de-Mimbré et Saint-Victor, de nombreux foyers se sont raccordés au

réseau en faisant appel à un opérateur. « Le taux de pénétration est particulièrement important à Saint-Léonard-des-Bois où la réception d'Internet était, jusqu'alors, particulièrement difficile », constate Jean-Louis Clément, rappelant que la technologie de la fibre optique offre un accès à Internet à très haut-débit et d'une parfaite stabilité.

Tout en tenant compte des contraintes budgétaires, la Communauté de communes a la volonté de poursuivre ce déploiement, pour lequel 375 000 € ont encore été budgétés cette année. « Désormais, nous attendons beaucoup de la désignation, d'ici fin 2018, d'un opérateur qui devrait s'engager à investir des fonds importants pour accélérer le déploiement du réseau. Des négociations sont menées en ce sens par Sarthe Numérique, la structure qui assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de déploiement et est financée par le Conseil Départemental », annonce le vice-président.



Un service professionnel

Pour la première année, conformément au choix des élus, la Communauté de communes prend uniquement en charge les travaux de voirie hors agglomération. De leur côté, les communes gèrent l'entretien de la voirie intra muros en s'appuyant, en partie, sur l'attribution de compensation financière accordée par la Communauté de communes.

Le programme des travaux hors agglomération est établi par la Commission Voirie, qui compte un représentant de chaque commune. « En premier lieu, chaque municipalité nous dresse la liste des interventions qu'elle voudrait voir se réaliser sur son périmètre. Puis, les deux techniciens de la Communauté de communes se rendent sur les sites désignés pour évaluer le coût et l'urgence des travaux. Enfin, sur la base de leurs observations et en fonction du budget alloué, nous arrêtons la planification annuelle », détaille Michel Lajoinie, vice-président en charge de la Voirie. Cette année notre budget s'établit à 918 000 €.

Les travaux menés par la Communauté de communes sont de deux ordres : d'une part l'entretien du revêtement, d'autre part les élagages, fauchages, débroussaillages, curages et autres entretiens des bermes et



des fossés. Les premiers ont démarré mi-mai et s'achèveront en septembre, tandis que les seconds, qui ont aussi été lancés au printemps, se poursuivront jusqu'en décembre. « Les techniciens sont en permanence sur le terrain pour suivre l'avancée des chantiers », précise Michel Lajoinie.

Assistance à maîtrise d'ouvrage

En parallèle, ces mêmes techniciens sont régulièrement sollicités par les communes pour assurer l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage sur des chantiers à l'intérieur de l'agglomération communale. « Ce service

communautaire remplace celui qui était précédemment assuré par les services de l'Etat », explique Michel Lajoinie, précisant que ce service est facturé aux communes.

Dans les mois à venir, les élus vont plus particulièrement travailler au renouvellement des contrats d'entretien des voiries qui, pour la plupart, arriveront à échéance fin 2019. « Nous souhaitons profiter de cette opportunité pour lancer un appel d'offres global, à l'échelle de tout le territoire Haute Sarthe Alpes Mancelles, afin d'optimiser l'organisation du service et des travaux », conclut Michel Lajoinie.

RESSOURCES HUMAINES

Franck Jouatel, responsable de la gestion des marchés publics

Pour mener à bien l'ensemble des missions, de plus en plus nombreuses, que doit remplir la Communauté de communes, les élus ont renforcé l'équipe administrative de la collectivité en recrutant, au début de l'année, un agent chargé des marchés publics. Ce poste est occupé par Franck Jouatel qui y apporte sa solide expérience.

Dès à présent, les tâches de Franck Jouatel sont diverses et techniques. « J'interviens sur l'ensemble des marchés publics de la collectivité : achats de fournitures, constructions ou rénovations de bâtiments, prestations de collecte et traitement des déchets, travaux de voirie... Dans ce cadre, je travaille en équipe avec mes collègues des services concernés », précise l'agent communautaire. Pour chaque marché, je lance la procédure, rédige le cahier des charges, pilote l'appel d'offres et assure le suivi jusqu'à la fin de l'opération, en collaboration avec les techniciens et maîtres d'oeuvres externes. »



Des missions diverses au sein d'une structure à taille humaine

« En parallèle, je seconde la directrice des Ressources Humaines, notamment pour l'établissement des bulletins de paie, la gestion des congés ou des arrêts maladie... Je suis également délégué du CNAS (Comité National d'Action Sociale) qui équivaut à un Comité d'entreprise. »

Six mois après avoir intégré ses nouvelles fonctions, Franck Jouatel a pris ses marques. A partir de l'état des lieux qu'il a réalisés, il met en place des outils qui doivent lui permettre d'harmoniser et de centraliser les marchés

publics, tout en définissant un cadre de gestion toujours plus rigoureux, notamment pour les contrats récurrents.

« Comme je le souhaitais, ce nouvel emploi me permet d'élargir le spectre de mes compétences, car les missions sont diverses et me donnent l'opportunité de gagner en autonomie. De plus, j'apprécie de travailler dans une structure à taille humaine où l'esprit d'équipe prévaut », conclut Franck Jouatel.

Une Maison de Services au Public de plus en plus sollicitée

« Pour des raisons financières, les organismes publics sont de moins en moins présents sur le terrain et les collectivités locales se retrouvent dans l'obligation de pallier ces déficiences, regrette Yves Gérard, vice-président en charge des Affaires sociales. Dans ce but, nous développons la Maison de Services Au Public (MSAP), qui a pour missions d'apporter une première réponse aux questions des usagers, de les accompagner dans leurs démarches initiales ayant trait aux problématiques administratives, sociales, d'emploi... et de les mettre en contact avec les organismes spécialisés. »

Aujourd'hui, la Communauté de communes doit notamment faire face à la suppression de deux permanences de la Caisse d'Allocations Familiales, qui ne se déplacera plus à Beaumont-sur-Sarthe à partir de la rentrée et dont la présence sera réduite de moitié à Fresnay-sur-Sarthe dès cet été. «

Dans les mois à venir, seuls Pôle Emploi, la Mission locale et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) continueront à assurer des permanences au sein de notre pôle administratif fresnois, constate Yves Gérard. C'est pourquoi la Commission réfléchit au devenir de la MSAP, avec pour objectif de répondre aux attentes de la population. Nous allons imaginer une nouvelle organisation, en nous interrogeant notamment sur les ressources humaines que nous pourrions affecter à ce service et sur la possibilité de proposer les prestations de la MSAP sur plusieurs sites. Mais, nous savons aussi que nos choix sont dépendants des contraintes budgétaires communautaires qui sont importantes et qui nous ont déjà obligés à fermer la Cyber-base en ce début d'été. Sans un soutien supplémentaire de l'Etat, il nous sera difficile de satisfaire les besoins de chacun. »



Offre de soins

De nouveaux recrutements de médecins en vue

Comme annoncé, la Maison de Santé Pluridisciplinaire construite à Beaumont-sur-Sarthe par la collectivité a ouvert ses portes en ce début d'année. Cet équipement, adapté aux besoins des professionnels de santé libéraux, accueille déjà plusieurs médecins généralistes, deux cabinets infirmiers, un dentiste, un kinésithérapeute et une pédicure-podologue. Spacieuse, elle est en capacité d'intégrer d'autres praticiens et son existence permet, dès à présent, de maintenir l'offre de soins sur le secteur.

En parallèle, à Fresnay-sur-Sarthe et Sougé-le-Ganelon, le centre de santé géré par la Communauté de communes continue de faire le plein et doit encore se renforcer pour faire face à la demande. « Notre priorité est de recruter de nouveaux médecins salariés pour épauler nos deux praticiens en place, les docteurs Laurens et Bergeron, et pallier le départ récent du docteur Gautier. Nous avons déjà noué des contacts en ce sens et espérons que ceux-ci vont rapidement aboutir, annonce Yves Gérard, vice-président en charge de la Santé. En parallèle, nous avons aussi la volonté d'accueillir au moins deux médecins dans la Maison de Santé Pluridisciplinaire située à Fyé. »



Collecte et traitement des déchets ménagers Un nouveau dispositif

L'ensemble des marchés de collecte et de tri sélectif des ordures ménagères en cours sur le territoire arrivant à échéance, la Communauté de communes a décidé de faire évoluer les processus avec la volonté première d'agir pour la protection de l'environnement.

« En préparant ces nouveaux appels d'offres, nous nous sommes donné deux objectifs : d'une part harmoniser le service et les prestations en imposant des marchés à l'échelle de tout le territoire communautaire, d'autre part favoriser la réduction du volume d'ordures ménagères collectées », résume Dominique Ralu, vice-président en charge des Déchets. Ce nouveau dispositif sera en place dès le 1^{er} juillet pour les particuliers.



Dotation de sacs translucides

En ce sens, la première décision des élus a été de recourir aux sacs translucides pour la collecte des ordures ménagères. « Ce modèle incite les habitants à trier, car on peut voir les déchets qu'ils y déposent et notamment ceux qui pourraient être recyclés. De plus, nous avons choisi de privilégier des contenances de 50 et 25 litres », poursuit Dominique Ralu.

Vers la redevance incitative

La dotation des foyers en sacs translucides est une première étape, qui devrait être suivie, dès 2019, par la mise en place de la redevance incitative, dont le principe consiste à doter chaque foyer d'un contingent de sacs en début d'année (en fonction du nombre de personnes dans ce foyer et déclaré par l'usager). « La mise en service des sacs translucides dès cet été aura valeur de test pour les habitants. Elle leur permettra de quantifier leurs besoins pour la prochaine dotation prévue en Janvier 2019 », conclut Dominique Ralu.

A compter du 1^{er} juillet, seuls les sacs translucides distribués par la Communauté de communes seront collectés.

Il est rappelé que sur l'ancien territoire de la Communauté de Communes des Alpes Mancelles la mise en application est différée au 1^{er} septembre 2018, même si l'usage des sacs translucides est autorisé dès ce mois de Juillet 2018.

Extension de la collecte en porte-à-porte

Les élus ont souhaité élargir au maximum la collecte en porte-à-porte pour limiter les points de regroupements qui favorisent les dépôts d'ordures non maîtrisés. « A l'exception des habitats trop difficiles d'accès, tous les logements seront collectés à proximité, à raison d'un ramassage par semaine dans chaque commune », poursuit le vice-président.

Tri sélectif simplifié et étendu

Afin de faciliter le tri des déchets, les plastiques, conserves, papiers et cartons seront désormais mélangés dans un unique conteneur ; le prestataire ayant la charge de réaliser lui-même le tri entre ces différents types d'objets et produits. A l'inverse, le verre et les textiles devront toujours être déposés dans des conteneurs spécifiques.

« De plus, nous profitons de cette évolution pour étendre le tri des plastiques aux pots de yaourts et autres contenants en plastique de produits alimentaires (rillettes, crème, oeufs, plats préparés...), ainsi qu'aux films plastiques », souligne Dominique Ralu.

Plus de 1 500 participants aux réunions publiques

Pour expliquer aux habitants les modalités du nouveau dispositif, leur montrer les gestes à adopter et répondre aux différentes questions que chacun peut se poser, les élus sont allés à la rencontre de leurs administrés en organisant six réunions publiques à travers tout le territoire (à Ancinnes, Beaumont-sur-Sarthe, Fresnay-sur-Sarthe, Fyé, Segrie et Sougé-le-Ganelon). A l'évidence, cette méthode répondait à une attente puisque plus de 1 500 personnes au total se sont déplacées.



Inauguration du restaurant « Les 3 Colombes »

L'inauguration officielle du restaurant "Les 3 Colombes", situé dans le parc d'activités Maine Eco Park à Maresché, a eu lieu mercredi 2 mai. En présence de Madame la sous-préfète et des élus, Philippe Martin, président de la Communauté de communes, a rappelé la genèse de ce projet initié par le Pays Belmontais et le restaurateur Anthony Letay, jusqu'alors installé au centre de Maresché, dans un bâtiment qui devenait vieillissant. L'élu a notamment souligné l'intérêt économique de l'opération : « Cette nouvelle structure a permis de maintenir et développer une activité implantée sur le territoire en répondant à

toutes les normes en vigueur. A proximité de l'A28, ce restaurant est déjà reconnu comme un point de rencontre et de convivialité offrant un service de qualité. Cette installation, nous l'espérons, en appellera d'autres au sein de ce Parc d'activités attrayant par sa localisation. » Le restaurant peut accueillir 90 convives en intérieur et jusqu'à 40 en terrasse couverte, il est ouvert tous les midis en semaine, le vendredi et le samedi soir.

Restaurant "Les 3 Colombes"
PAID de Maresché
Tel : 02 43 33 40 54



Extension des locaux d'AS Discount

Le bâtiment d'origine intercommunale occupé

Suite à des travaux financés par la Communauté de communes, pour un montant d'environ 50 000 €, l'entreprise de vente par Internet (e-commerce) AS Discount, dispose désormais de 60 m² de bureaux supplémentaires, au sein du bâtiment qu'elle occupe depuis plusieurs années sur la zone intercommunale d'activités de la Pitoisière 2, à Maresché.

« Cette extension, qui se traduit par la création d'un second niveau, nous permet d'offrir de meilleures conditions de travail à notre service commercial et d'avoir, ainsi, de nouveaux moyens pour poursuivre notre croissance »,

résume le dirigeant d'AS Discount, Franck Livet, qui prévoit plusieurs recrutements.

Créée il y a une dizaine d'années, AS Discount fait aujourd'hui partie des 40 principaux sites français de vente en ligne. L'entreprise emploie localement 17 personnes en CDI et distribue de très nombreux produits, peu ou moyennement volumineux : jeux pour enfants, équipements pour la maison, le jardin, matériel de bureau ou informatique, outils, DVD et autres jeux vidéo, articles d'hygiène et de beauté...

Plus de renseignements sur



asdiscount.com

Piscines communautaires

Le dispositif reconduit

Gestionnaire des piscines situées à Fresnay-sur-Sarthe et à Beaumont-sur-Sarthe, la Communauté de communes a conservé le mode d'organisation mis en place l'an passé avec succès.

Dans cet esprit, les équipes de maîtres-nageurs ont été reconduites. « Nous avons également recruté plusieurs jeunes du territoire communautaire aux postes d'accueil et d'entretien. Pour chacun d'entre eux, c'est l'occasion de se forger une première expérience professionnelle et de bénéficier d'un salaire qui leur sera utile durant l'année scolaire », souligne Jean-Pierre Frimont, vice-président en charge des Equipements sportifs. Celui-ci précise que les élus travaillent à l'harmonisation progressive des tarifs d'accès aux deux équipements.

Piscine BEAUMONT-SUR-SARTHE

Ouverture le 1^{er} Juillet !

HORAIRE JUILLET-AOÛT 2018
 DU DIMANCHE 1^{er} JUILLET AU VENDREDI 31 AOÛT

| | Matin | Après Midi |
|----------|-------|------------|
| Lundi | | 14h30-20h |
| Mardi | | 14h30-20h |
| Mercredi | | 14h30-20h |
| Jeudi | | 14h30-20h |
| Vendredi | | 14h30-20h |
| Samedi | | 14h30-20h |
| Dimanche | | 14h30-19h |

Page horaire réservée aux adultes de 18h30 à 19h30 les mardis et vendredis.

| TARIFS 2018 | |
|-----------------------------------|--|
| Entrée Adulte | 9€ |
| Entrée Enfant | 1.80€ |
| Entrée Enfant moins de 5 ans | Gratuit (Enfant accompagnateur assiste son entrée) |
| Entrée Campeur Adulte | 1.60€ |
| Entrée Campeur Enfant | 1.30€ |
| Tarif de Groupe (minimum 10 pers) | 1.50€ |
| Carte 10 Entrées Adultes | 23€ |
| Carte 10 Entrées Enfants | 12€ |

* Accès à la piscine est gratuit le 14 juillet

Piscine - Rue des Voges - A 5 min du centre ville. Face au centre de secours - Tel. : 02 43 33 09 19

Piscine du Sans Souci

Ouverture Samedi 02 juin !

HORAIRE JUILLET-AOÛT 2018
 DU DIMANCHE 1^{er} JUILLET AU VENDREDI 31 AOÛT

| | Matin | Après Midi |
|----------|---------|------------|
| Mercredi | | 15h-19h |
| Samedi | | 15h-19h |
| Dimanche | 10h-12h | 15h-19h |

HORAIRE JUILLET-AOÛT 2018
 DU DIMANCHE 1^{er} JUILLET AU VENDREDI 31 AOÛT

| | Matin | Après Midi |
|----------|---------|------------|
| Lundi | 10h-12h | 15h-19h |
| Mardi | | 15h-18h30' |
| Mercredi | 10h-12h | 15h-19h |
| Jeudi | 10h-12h | 15h-19h |
| Vendredi | 10h-12h | 15h-18h30' |
| Samedi | | 15h-19h |
| Dimanche | 10h-12h | 15h-19h |

Page horaire réservée aux adultes de 18h30 à 19h30 les mardis et vendredis.

| TARIFS 2018 | |
|-----------------------------------|--|
| Entrée Adulte | 9€ |
| Entrée Enfant | 2€ |
| Entrée Enfant moins de 5 ans | Gratuit (Enfant accompagnateur assiste son entrée) |
| Entrée Campeur Adulte | Gratuit* |
| Entrée Campeur Enfant | Gratuit* |
| Tarif de Groupe (minimum 10 pers) | 1.50€ |
| Carte 10 Entrées Adultes | 24€ |
| Carte 10 Entrées Enfants | 12€ |

* Sur présentation d'un laissez-passer de tout autre moyen (identification, formation, matériel, etc.) - Fresnay-sur-Sarthe, Saint-Léonard-des-Bois et Saint-Paul-le-Gaultois

Piscine - Rue du Haut-Ary - Face au Camping - Tel. : 02 43 33 27 10